

BILAN ACTIVITE 2021 DU SMPMO



SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRESIDENTE

01 PRESENTATION

02 MOYENS HUMAINS

03 MOYENS FINANCIERS

04 LES ACTIONS DE GESTION

05 DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

06 COMMUNIQUER INFORMER SENSIBILISER

LE MOT DE LA PRESIDENTE

BEATRICE DELORME



Chers élus, chers partenaires, chers habitants,.....

« Préserver, gérer et valoriser un espace naturel et agricole de qualité peu aménagé » sur notre territoire est sans doute un des plus beaux défis auquel on puisse s'atteler. C'est bien la mission du Syndicat Mixte Plaines Monts d'or résumée en une phrase.

C'est avec plaisir que je partage avec vous le bilan d'activité de cette année 2021 marquée comme partout ailleurs, par une reprise d'activité intense.

2021, année de concrétisation d'abord, avec la livraison du projet de la Morelle, l'installation de 4 professionnels dans des locaux agricoles et de 3 familles d'agriculteurs dans des espaces totalement rénovés.

Année d'expansion, 2021 nous a permis d'accueillir la commune de Champagne au Mont d'Or. Une commune urbaine, désireuse de soutenir l'activité agricole locale, tournée vers les monts d'or qui accueille aussi une grande partie de nouvelle signalétique du sentier de Rochecardon enfin inauguré après les vicissitudes liées au contexte sanitaire.

2021, année de croissance au sein de notre syndicat Mixte qui a vu un recrutement sur le poste de responsable technique et la création d'un poste de chargé de mission agriculture.

Année de projection également, par la co-aquisition avec la commune de Saint Didier au mont d'or de la ferme des seignes et l'accompagnement de l'association Terre de Milpa dans son installation.



GARDIEN
DE L'ENVIRONNEMENT

Enfin, 2021 restera une année d'ouverture avec le lancement de commissions de travail entre élus sur les thématiques de la biodiversité et de la communication et l'arrivée d'une nouvelle vice-présidence portée par madame Véronique GAZAN.

La rétrospective portant bien souvent l'énergie pour accompagner les réalisations futures, je vous souhaite une agréable lecture de ce rapport d'activité.

La Présidente

Béatrice DELORME



01 – Présentation

Le Syndicat Mixte des Monts d'Or a été créé par arrêté préfectoral le 15 novembre 1996 par transformation du syndicat intercommunal existant depuis 1984. Alors constitué de 11 communes puis de 12 communes avec la venue de Lissieu, le SMMO est garant de la mise en œuvre d'une politique définie dans la charte d'objectif approuvée par toutes les assemblées délibérantes et définissant l'esprit et les objectifs du projet.

Le 1^{er} janvier 2017, la commune de Quincieux a intégré le SMMO, venant ainsi diversifier les atouts paysagers, agricoles et naturels du territoire géré par le syndicat.

L'intégration de Quincieux a donné lieu à une révision statutaire portant sur le changement de nom de la structure, passant du Syndicat Mixte des Monts d'Or au **Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or**.

Par délibération en date du 4 février 2021, la commune de Champagne-au-Mont-d'Or a intégré le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or, ce-dernier passant de 13 à 14 communes membres.

Les enjeux du projet Plaines Monts d'Or :

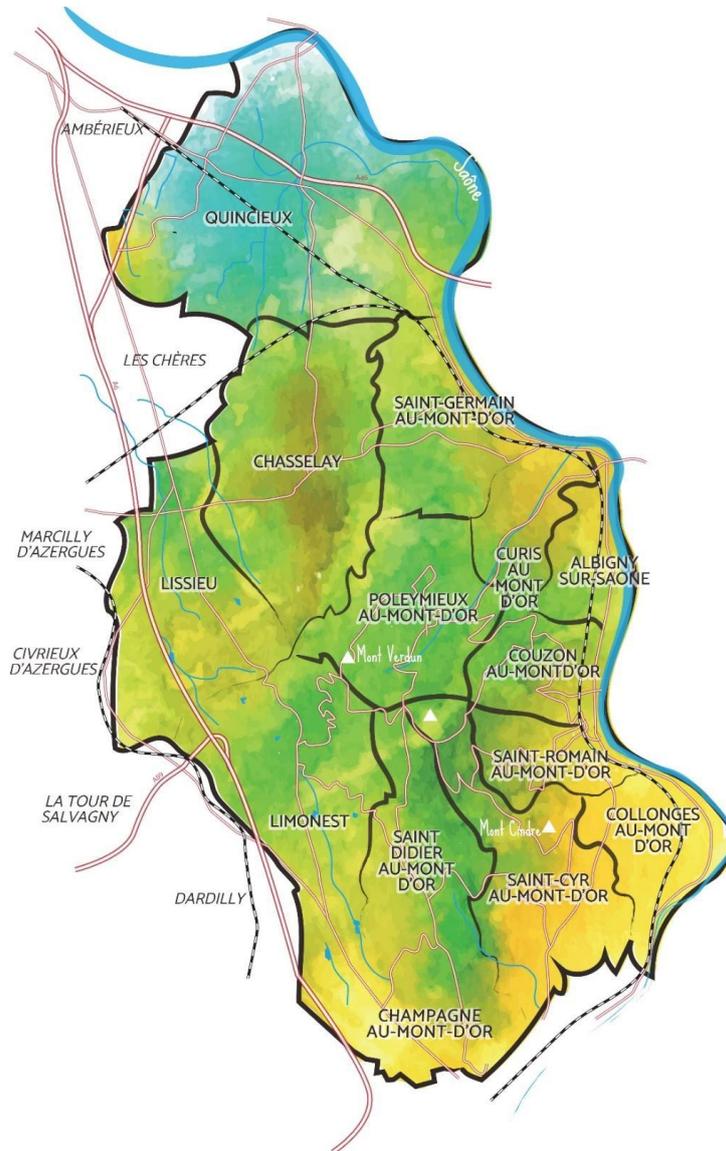
Le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or est gardien de l'environnement et d'un patrimoine périurbain remarquable par sa superficie, sa richesse et sa diversité, espace majeur de la trame verte de la métropole de Lyon.

Le massif couvre environ 9 000 ha :

- ✓ 2 979,53 ha d'espaces classés naturels :
 - 2 609,53 ha sur 13 communes de la Métropole de Lyon
 - 370 ha sur Chasselay commune du Département du Rhône

- ✓ 3 385,51 ha d'espaces classés agricoles :
 - 2 615,51 ha sur 13 communes de la Métropole de Lyon
 - 770 ha sur Chasselay commune du Département du Rhône

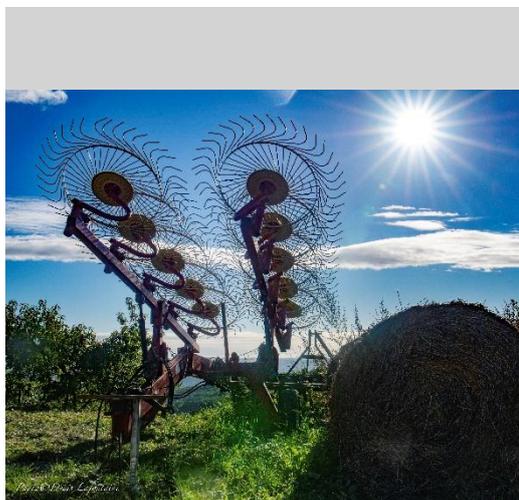
CARTE DU TERRITOIRE PLAINES MONTS D'OR



Historiquement, les domaines d'intervention du SMPMO sont les suivants :

- la connaissance et la gestion du patrimoine,
- le maintien de l'agriculture,
- l'accueil du public,
- l'information, la sensibilisation, la pédagogie, la création de lieux d'accueil spécifiques,
- l'intervention foncière,
- la gestion et la police de l'environnement,

Les domaines d'interventions du SMPMO ont été précisés à travers les quatre axes de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or tout en ayant une prospective et une ambition forte pour la biodiversité, l'innovation et l'éducation au territoire.





L'Espace Agriparc Plaines Monts d'Or, un concept clair pour une vision stratégique décliné en quatre axes : La stratégie renouvelée pour le territoire à l'horizon 2030 se résume dans le concept d'Agriparc Plaines Monts d'Or avec lequel deux idées fortes sont affirmées : d'une part, placer l'agriculture - ADN du Syndicat depuis sa création - au cœur de son devenir et d'autre part, reconnaître la dimension patrimoniale de l'espace à travers la sémantique du « parc » entendu comme parc boisé, parc paysager, parc nature, parc habité.

▪ **La Gouvernance du Syndicat :**

Les collectivités suivantes participent aux prises de décision et à la vie du territoire Plaines Monts d'Or :

- Le Département du Rhône, dont Chasselay fait partie
- La Métropole de Lyon
- 14 communes : Albigny-sur-Saône, Champagne-au-Mont-d'Or, Chasselay, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Limonest, Lissieu, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

○ **Le Conseil Syndical est constitué**

- D'un représentant du Département du Rhône ayant 7 voix délibératives
- De quatre représentants de la Métropole de Lyon ayant 16 voix délibératives chacun
- De deux représentants de chaque Commune ayant 3 voix délibératives chacun

Le bureau regroupe une Présidente, Béatrice Delorme, et 6 Vice-Présidents qui définissent ensemble la stratégie politique :

- Guillaume Malot, Vice-Président en charge de la Biodiversité,
- Cyrille Fiard, Vice-Président en charge du Foncier,
- Franck Decrenisse, Vice-Président en charge de l'Agriculture,
- Jérémy Camus, Vice-Président en charge des Finances,
- Elisabeth De Freitas, Vice-Présidente en charge de l'Accueil du Public et de l'Education à l'Environnement,
- Véronique Gazan, Vice-Présidente en charge de la Communication et de la Révision des statuts.

○ **Les Participations financières :**

Depuis la dernière modification des statuts délibérée par le conseil syndical en date du 24 janvier 2017, les participations financières des membres est répartie comme ceci :

- Département du Rhône : 4.12 %
- Métropole de Lyon : 74.72 %
- Communes : 21.15 %

La population totale des 14 communes s'élève à près de 47 000 habitants, avec 5 communes de plus de 3 500 habitants et 9 communes de moins de 3 500 habitants.

Le périmètre d'intervention du Syndicat couvre le territoire de 14 communes membres. Des interventions sur le territoire des communes riveraines sont possibles par convention dans le cadre de projets compatibles avec les objectifs du syndicat.

▪ Le territoire Plaines Monts d'Or

La très grande majorité du territoire relève du domaine privé, une petite partie du domaine public ou du domaine privé des communes, **et impose pour agir de passer par des conventions, des baux, des acquisitions, des conventions précaires ou tout type d'accords permettant la réalisation des objectifs du Syndicat.**

Le territoire Plaines Monts d'Or est caractérisé par une partie plaine et une partie avec relief, source de qualité et de diversité des paysages.

L'intégration de Quincieux a permis de conforter la partie plaine, caractérisée par sa plaine alluviale, ses îlons, ses zones de grande culture.

Sa partie relief est caractérisée par un handicap topographique pour l'activité agricole, qui a justifié un classement en zone de montagne par l'Etat en 2003 pour certaines communes : St-Germain-au-Mont-d'Or – Curis-au-Mont-d'Or – Poleymieux-au-Mont-d'Or – Albigny-sur-Saône – Couzon-au-Mont-d'Or – St-Romain-au-Mont-d'Or – St-Cyr-au-Mont-d'Or – St-Didier-au-Mont-d'Or et Limonest

Zones boisées, anciennes carrières, zones agricoles, constituent la partie « massif ».

Le territoire Plaines Monts d'Or est classé :

- Espace naturel sensible par le Nouveau Rhône,
- Espace de la trame verte d'agglomération par la Métropole de Lyon,
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

L'approbation des Périmètres d'Espaces Naturels et Agricoles Protégés (PENAP) s'est faite le 14 février 2014 par le Département.

La Métropole de Lyon a engagé une procédure d'évolution de son périmètre PENAP en 2016 incluant 3 communes (Lissieu, Poleymieux-au-Mont d'Or et Quincieux). Les démarches ont été reportées pour

la commune de Quincieux concernée par la réalisation d'un semi diffuseur à partir du barreau AA/A46 dont l'emplacement ne sera pas déterminé avant la déclaration d'utilité publique.

Une protection adaptée sur la commune de Quincieux s'avère nécessaire dans l'attente de l'instauration du périmètre PENAP, le PIG (Projet d'Intérêt Général) de la plaine des Chères est donc en vigueur.

La surface totale protégée sur le territoire Plaines Monts d'or s'élève à 5.160,5 ha (3.794 hectares PENAP + 1.366.5 hectares PIG Quincieux).

Commune	Surface ha en PENAP	Surface PIG
Albigny-sur-Saône	64	
Champagne-au-Mont-d'Or	45	
Chasselay	990	
Collonges-au-Mont-d'Or	28	
Couzon-au-Mont-d'Or	175	
Curis-au-Mont-d'Or	219	
Limonest	511	
Lissieu	189	
Polemieux-au-Mont-d'Or	530	
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	274	
Saint-Didier-au-Mont-d'Or	278	
Saint-Germain-au-Mont-d'Or	311	
Saint-Romain-au-Mont-d'Or	180	
Quincieux		1 366.5
TOTAL en ha	3794	1 366.5



02- Moyens Humains

▪ Equipe et fonctionnement

L'année 2021 aura été marquée par une évolution en fin d'année, au sein de l'équipe du SMPMO : arrivée d'un nouveau responsable technique (octobre 2021) et création d'un poste de Chargée de mission Agriculture-Foncier (octobre 2021). Pendant l'arrêt-maladie du Directeur (novembre-décembre 2021), l'intérim a été réalisé par la Chargée de mission Environnement /Adjointe à la Direction.

L'équipe a poursuivi les missions confiées au SMPMO :

- Assurer la gestion des actions courantes du SMPMO,
- Être au plus près des acteurs locaux,
- Maintenir la dynamique impulsée sur le terrain,
- Traduire les actions définies selon les 4 axes de l'Espace Agriparc Plaines Monts d'or

Avec l'arrivée d'un bureau renouvelé, les élus ont souhaité s'approprier les dossiers et mieux comprendre les actions du syndicat ce qui a nécessité la mise en place de temps de travail dédiés (temps de bureau, visites de différents sites et d'exploitations, ...).

Le SMPMO a évolué en permanence depuis sa création en s'adaptant aux besoins du territoire. Ces besoins nécessitent une forte polyvalence des personnels, une capacité à s'adapter et à évoluer, un sens très fort de la complémentarité et de l'intérêt général.

Organigramme SMPMO – jusqu'en octobre 2021



La diversité des missions menées, l'entrée d'une nouvelle commune dans le SMPMO a conduit les élus et la direction à proposer d'étoffer l'équipe des agents et à travailler sur le deuxième semestre à la définition d'un nouveau poste de chargé(e) de mission agriculture.

En 2021, le poste de chargé de mission agriculture nouvellement créé a donc été pourvu à l'automne, ainsi que le poste de responsable technique qui était vacant en début d'année.

Organigramme SMPMO – A partir de novembre 2021



▪ Les acteurs pour la gestion du site

La gestion du site s'appuie sur :

○ La régie

Depuis octobre 2021, le poste de responsable technique, vacant en début d'année, est à nouveau pourvu.

Cet agent suit aussi les projets : propositions de solutions techniques, chiffrage, réalisation des dossiers de consultations, suivi des travaux. Il a la responsabilité du suivi et du contrôle des travaux.

Globalement les agents techniques du SMPMO interviennent sur l'ensemble du territoire sur de nombreuses actions (débroussaillage, broyage, restauration du patrimoine, gestion des points d'accueil, propreté, petits travaux d'entretien sur le bâti, ...).



○ Les brigades nature



Le SMPMO confie aux Brigades Nature essentiellement les travaux où les équipes « en nombre » vont être plus efficaces qu'une ou deux personnes.

La présence d'un chef d'équipe dédié au SMPMO prioritairement permet efficacité et suivi dans le temps sur les chantiers et dans les tâches confiées.

C'est entre autre le cas pour les interventions sur les fauches tardives avec exportation de la matière ces chantiers réalisés entre septembre et novembre nécessitant des moyens humains importants que les BN sont en mesure de fournir.

○ Les associations locales conventionnées

Les associations locales sont présentes et impliquées sur le territoire. Elles ont toujours œuvré aux côtés du SMPMO et ce dernier a mis en place depuis de nombreuses années des conventions, lettres de commandes permettant d'assurer plusieurs missions par le biais de ces associations.

Le SMPMO fin 2021 a démarré un travail administratif pour la révision des conventions afin de les traduire dans les besoins administratifs actuels sans pour autant perdre le partenariat de longue date.

Plusieurs temps de rencontres avec les associations PIE VERTE, Roch'Nature ont été menés, y compris pour expliquer aux bureaux de ces structures la volonté de revoir et retravailler sur les conventions. Ce travail engagé en 2021 se prolongera en 2022.

Pour l'association PIE VERTE, la poursuite du suivi et de la veille des sentiers des cabornes, du sentier géologique et du four à chaux a été menée conformément aux accords passés. Cette veille complémentaire aux passages des équipes du SMPMO et des retours des usagers permet de garantir au maximum des sentiers de qualité et selon les retours permet une intervention rapide du SMPMO (réparation de la signalétique, intervention sur les dégradations, dégagement des arbres...)

Les retours de l'association concernant le sentier géologique ont fait remonter la dégradation des panneaux directionnels donnant un aspect délabré et non entretenu du sentier. En fin d'année il est donc décidé de pouvoir programmer son renouvellement l'année suivante.



- **CONCRETISATION D'UN RENOUVELLEMENT DE SENTIER AVEC ROCH'NATURE :**

Roch'Nature qui intervient sur le Vallon de Roch'Nature a été d'une aide précieuse pour permettre l'aboutissement de cette réalisation.

Un travail de fond a été mené depuis 2018 pour aboutir en 2020. L'inauguration de ce travail a eu lieu en septembre 2021.

Pour permettre cet aboutissement, le travail de partenariat nécessite : des temps de rencontres, des échanges d'idées, des recherches et propositions de textes, d'illustration.

Ici Monsieur Philippe CAMOUS (Président de l'Association Roch'Nature) a proposé ses dessins et une aquarelliste de l'association les a colorisé. Le thème proposé « l'arbre mort » a été traité et plutôt que de proposer uniquement des tables de lecture nous avons opté pour des supports aux formes représentant l'arbre sous plusieurs formes .

Ce projet finalisé en 2020 a dû attendre que les contraintes sanitaires soient en partie levées pour permettre une mise en place sur le terrain et une inauguration.

Cette mise en œuvre a aussi nécessité une reprise de certaines portions du chemin avec des apports de terre, de pierre et une sécurisation – ce lieu très fréquenté est fragilisé par les passages nombreux. Le SMPMO assure un entretien régulier – y compris en changeant régulièrement les lattes du ponton.

Ici aussi la présence de l'association est à noter, faisant remonter régulièrement les dysfonctionnements.

Concernant le patrimoine bâti, les associations **Lavoirs et petit patrimoine** et **Cabornes et petit patrimoine** se sont regroupées et continuent leurs projets de restauration.



Dès 2021, le chantier du **mur du Pinay** à Saint-Romain-au-Mont-d'Or a vu le jour. Le chantier était ouvert au public : une vingtaine de personnes était présente fin septembre pour découvrir les diverses phases d'un chantier de rénovation en pierres sèches.

Ce travail a pu voir le jour après un préalable de convention entre le SMPMO et l'ensemble des propriétaires riverains du sentier (plus d'une dizaine).

Ce projet initié début 2021 a été mené en collaboration étroite avec la commune. Ce sentier est très régulièrement emprunté (PDMIPR) y compris pour les manifestations sportives.

De part et d'autre de ce sentier des murets/ murs sont présents sur plusieurs portions. Ils sont en mauvais état, venant parfois obstruer les écoulements des eaux du bassin des salamandres présent plus en amont. Afin de pouvoir rétablir les connexions des eaux mais également assurer un sentier plus sécurisé et conserver des murs – traces d'une d'histoire et d'un patrimoine bâti, le SMPMO en accord avec la commune a lancé un courrier auprès de tous les propriétaires proposant la reprise du mur par le biais des associations du patrimoine. Le SMPMO a ainsi eu un rôle de coordination de cette intervention.

● D'AUTRES SOLLICITATIONS

Escalade : Au printemps, l'association PIM rentrait en contact avec les communes de Couzon et de St Romain. Elle leur a fait part de son souhait de mener un projet d'équipement de voies d'escalade sur des falaises. Cette proposition a fait l'objet de rencontres, de réunions, de visites de terrain.

Le SMPMO a souhaité associer La DDT et l'OFB aux réflexions pour apporter les éléments concernant la réglementation et les contraintes liées à la qualité environnementale des lieux.

Ces échanges ont aussi fait l'objet de remise en avant de la problématique de l'utilisation des voies d'escalade sur la commune de Curis au Mont d'Or – qui jusque-là était en conventionnement avec la fédération d'escalade ; cette dernière se désengageant de l'ensemble de ses conventionnements a par conséquent, conduit la commune à se questionner sur sa responsabilité.

- **LES PARTENARIATS AVEC LES SERVICES COMMUNAUX**

Au quotidien, le SMPMO est en lien permanent avec les services des communes afin de coordonner les actions menées ensemble et répondre aux besoins des collectivités.

Régulièrement les services des Polices Municipales sont en lien avec le SMPMO sur des sujets : dépôts sauvages, dégradations, ... sur l'année 2021 ces actions ont été régulières. Le souhait de pouvoir organiser une journée d'information ouverte aux agents des collectivités pour mieux travailler ensemble et faire du lien n'a pu être mise en place.

- **LES SERVICES DE LA METROPOLE ET DU DEPARTEMENT**

A l'instar du travail avec les communes, le SMPMO est en lien avec les services de ces deux collectivités pour coordonner les actions menées ensemble sur le territoire.

- **LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON ET LE GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE**

Depuis 1996, le SMPMO est en convention avec la fédération des chasseurs et travaille avec le GIC sur la gestion de parcelles sur le territoire. Les associations réalisent chaque année des interventions (mise en culture, broyage) qui contribuent à maintenir les parcelles ouvertes. Cette organisation fait l'objet d'une convention précisant les modalités d'intervention et d'un avenant annuel, qui permet de faire une mise à jour sur les parcelles concernées. Un contrôle est effectué sur le terrain.

En 2020, pour faciliter le suivi, un document a été établi, il renseigne sur la parcelle (visuel, données cadastrales, superficie, mode de gestion...), cet outil est un plus pour les associations et le SMPMO permettant la concertation mais également de faire un lien avec les parcelles agricoles à proximité.

En 2020, il avait été possible de proposer sur certaines parcelles de récolter du foin, pour des exploitants en recherche. Cette mesure n'est mise en œuvre que selon la nécessité des agricultures – en 2021 aucune demande n'a été faite.

Un travail d'appropriation de cette démarche a été fait lors d'une présentation à l'assemblée générale du GIC en présence de Béatrice Delorme (Présidente du SMPMO) et Cédric Janvier (Directeur du SMPMO).

En 2021, le coût total pour le SMPMO a été de 4.633,16 € TTC. Ainsi 19 hectares ont pu être traités en broyage d'entretien et 4,90 hectares mis en culture pour favoriser la biodiversité.

▪ Les Conseils syndicaux 2021

Pour rappel, en 2021, en raison de la crise sanitaire, plusieurs conseils syndicaux se sont déroulés à huis clos, avec mise en œuvre de mesures de distanciation physique (une personne par table, masques...), ces conditions étaient forcément moins favorables aux échanges.

Date	Vote des délibérations
4/02/2021	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion de la commune de Champagne-au-Mont-d'Or - Révision statutaire du SMPMO - Fixation prévisionnelle des participations pour l'année 2021 -ANNULEE- - La nouvelle Délibération N°2021-02-01 : annule et remplace la délibération n°2020-11-03 portant sur la fixation du montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Présidente - La nouvelle Délibération N°2021-02-02 : annule et remplace la délibération n°2020-11-04 portant sur la fixation du montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Vice-Président - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2021 - Rapport et débat d'orientation budgétaire 2021 - Modification de la délibération n°2020-11-09 portant sur la mise en place du RIFSEEP pour la catégorie B de la filière technique - Adhésion au Contrat d'Assurance Groupe Risques statutaires 2021-2024 et confier la gestion administrative des dossiers de sinistres au CDG69 - Avenant à la convention SMPMO/SAFER



GARDIEN
DE L'ENVIRONNEMENT

Date	Vote des délibérations
30/03/2021	<ul style="list-style-type: none">- Vote en huis clos de la séance- Désignation et installation des délégués de la commune de Champagne-au-Mont-d'Or- Création de deux emplois – Filière technique – catégorie B- Restes à réaliser 2020- Approbation du compte de gestion 2020- Approbation du Compte administratif 2020- Affectation des résultats au BP 2021- Fixation des participations au titre du Budget Primitif 2021- Vote du Budget Primitif 2021- Convention Comptoir Fortunella / SMPMO / Saint-Didier-au-Mont-d'Or- Acquisition de la parcelle AC0117 à St-Germain-au-Mont-d'Or- Acquisition des parcelles AI0312 et AI0313 à St-Germain-au-Mont-d'Or
Date	Vote des délibérations
25/05/2021	<ul style="list-style-type: none">- Vote en huis clos de la séance- Convention FFRP – GR169- Acquisition de 2 parcelles sur St-Cyr-au-Mont-d'Or- Avenant de la convention 2020 du PAEC- Acquisition de la Ferme des Seignes à St-Didier-au-Mont-d'Or- Convention St-Didier-au-Mont-d'Or et SMPMO – La Ferme des Seignes
Date	Vote des délibérations
5/07/2021	<ul style="list-style-type: none">- Convention Limonest-SMPMO concernant la location des bureaux du SMPMO- Gratuité des livrets Regards sur le Patrimoine, des topoguides et du Sentier des Rapaces- Convention Point Infos Librairie Mystère et Boule de Gomme, à St-Cyr-au-Mont-d'Or- Convention précaire de mise à disposition d'un terrain agricole sur Curis-au-Mont-d'Or- Avenant au bail avec le Lycée Sandar sur la commune de Limonest- Convention tripartite Lycée Sandar – Commune de Limonest - SMPMO
Date	Vote des délibérations
18/10/2021	<ul style="list-style-type: none">- Décisions modificatives (Finances)- Convention unique pour les missions pluriannuelles du Centre de Gestion du Rhône- Bilan d'activité 2020- Convention Point Infos, à St-Romain-au-Mont-d'Or- Convention MAEC 2022

Date	Vote des délibérations
6/12/2021	<ul style="list-style-type: none"> - Erreur de plume – Délibération 2021-10-36 Décision Modificative n°2 - Convention Point Infos Au Lien d'Or, à Saint Germain au Mont d'Or - Convention de partenariat Lycée Sandar – SMPMO – Fête de l'Agriculture 2022 - Autorisation de demande de subventions auprès de structures pour la Fête de l'Agriculture 2022 - Convention pluri-annuelle SAFER – SMPMO - Avenant 2022 - Bail de la Ferme de l'Hermitage - Bail du Boule d'Or - Bail du logement de la Maison du gardien à Curis au Mont d'Or - Bail du logement de La Morelle à Curis au Mont d'Or - Election d'un.e Vice-Président.e

03 - Moyens financiers

Le budget 2021 élaboré conformément au débat d'orientation budgétaire s'équilibre, après intégration des résultats de l'exercice 2020 à :

- **Section de fonctionnement :**
 - **Dépenses : 1 057 273,17 €**
 - **Recettes : 1 057 273,17 €**
- **Section d'investissement**
 - **Dépenses : 1 326 765,13 €**
 - **Recettes : 1 326 765,13 €**

Dans la continuité des actions menées, le BP 2021 a été élaboré en intégrant les résultats des exercices 2020 et antérieurs.

Le tableau des excédents visé par le percepteur montrait un résultat en 2020 :

- Positif en fonctionnement : 88 191,07 €
- Négatif en investissement : -376 711,87 €

Les résultats cumulés 2020 s'élevaient à :

- **332 058,17 €** en fonctionnement
- **223 281,76 €** en investissement

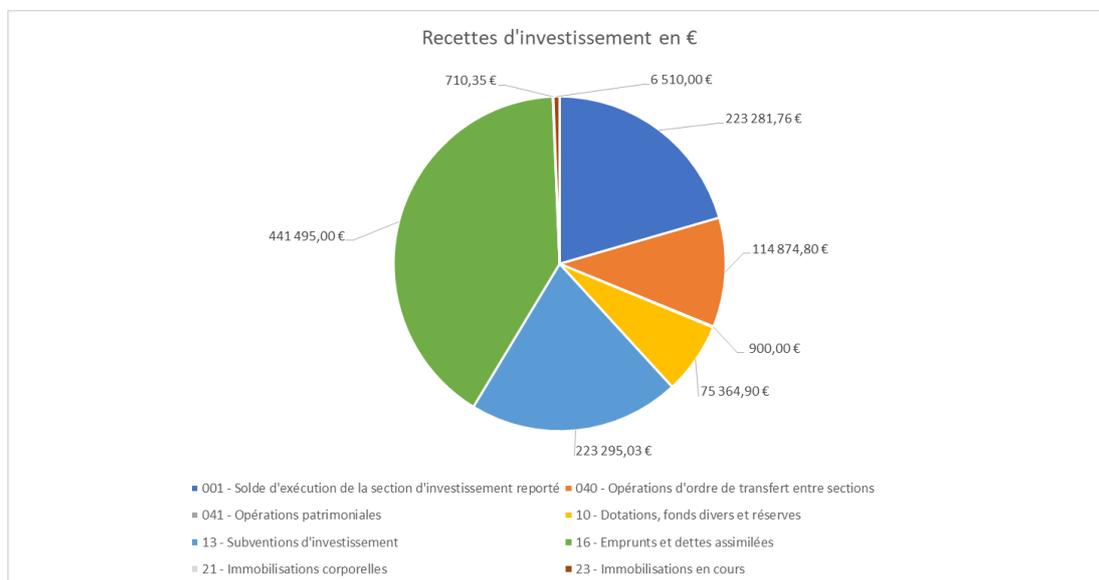
Les reports d'investissement **2020** sont les suivants :

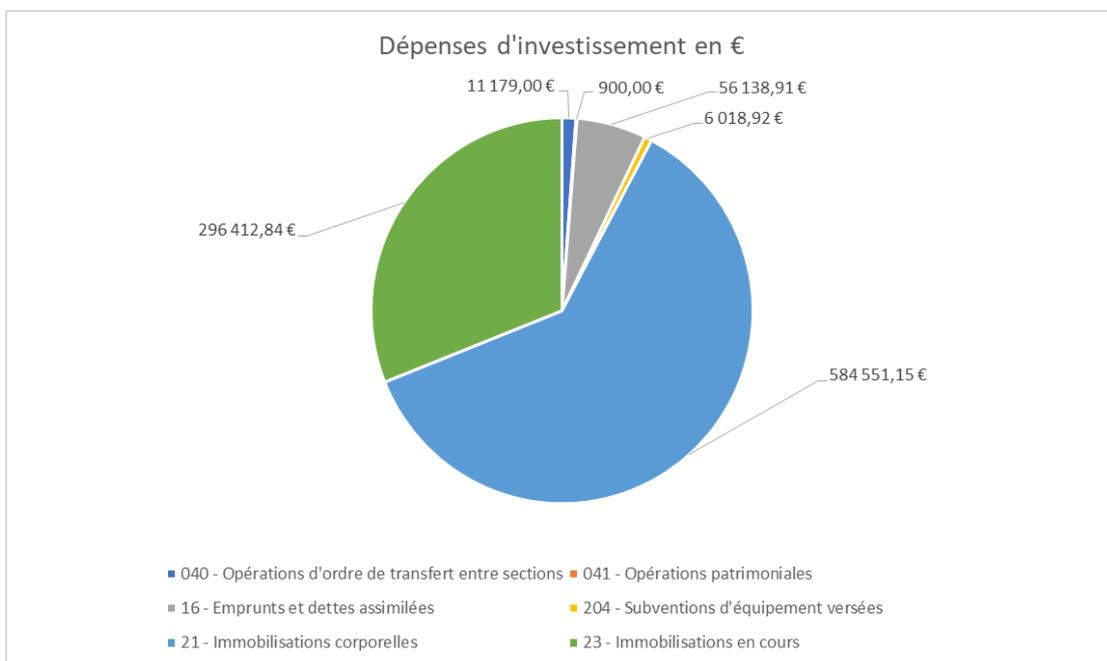
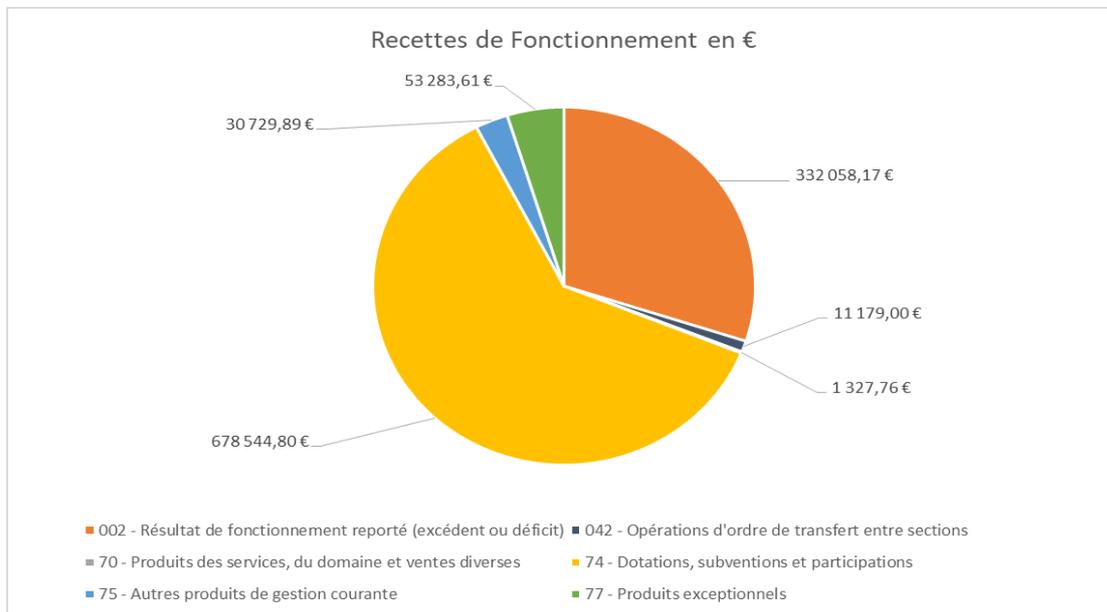
- ✓ total des **recettes** investissement reportées 212 529,09 €
- ✓ total des **dépenses** reportées : 307 706,13 €

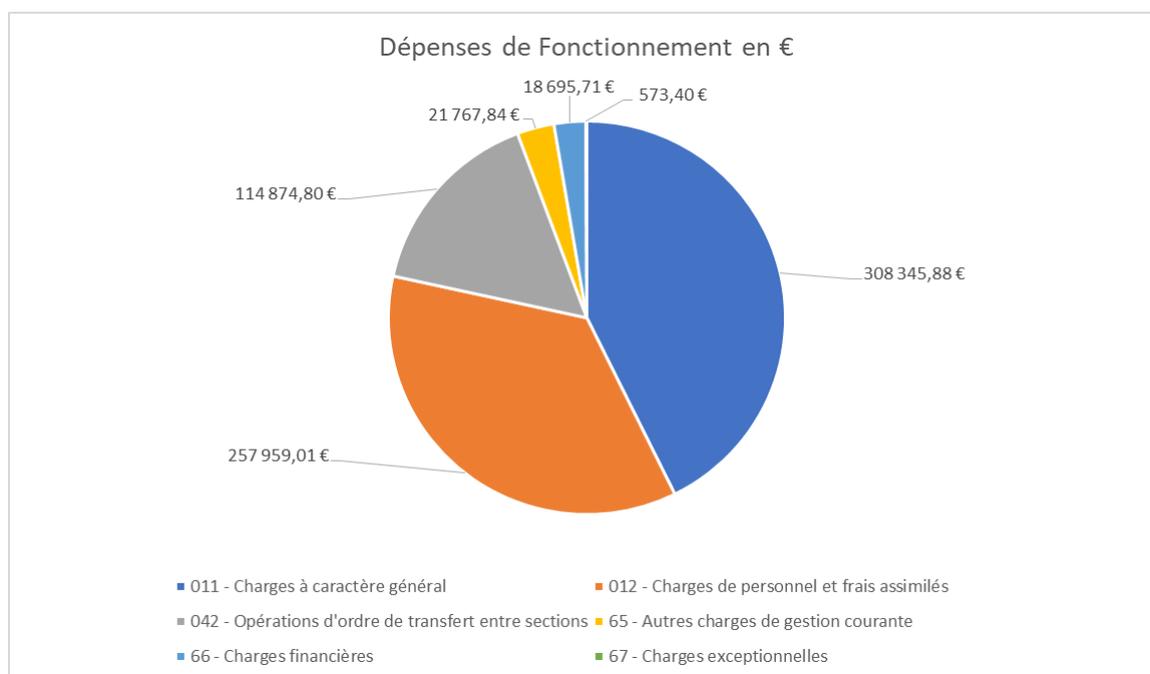
Le besoin de financement de l'investissement s'élève à :

Solde des restes à réaliser	-95 177,04 €
Résultats cumulés d'investissements 2020	223 281,76 €
Excédent d'investissement constaté	128 104,72 €

Les recettes et dépenses réalisées sur 2021 se répartissent de la façon suivante :







Les charges à caractère général, croissent de manière conséquente en 2021 (+ 116 000 euros ; 60 % par rapport à 2020). outre le fait qu'en 2020 le SMPMO était très perturbé dans son fonctionnement en raison du COVID, plusieurs raisons expliquent cette évolution :

- Tout d'abord, un volume de dépenses plus important a été réalisé en matière d'achat de petites fournitures nécessaires pour l'entretien en interne du patrimoine du Syndicat (environ 10 800 euros en 2021) ;

- En second lieu, le SMPMO avait réalisé des doublons d'écritures comptables dans le traitement de l'acquisition de la Ferme des Seignes. D'un montant de près de 53 000 euros, ceux-ci ont fait l'objet d'une régularisation en recettes exceptionnelles mais augmentent mécaniquement le réalisé du chapitre 011 sur l'exercice 2021 ;

- Le Syndicat a également davantage externalisé l'entretien de son patrimoine par rapport aux exercices précédents (+ 3 367 euros sur le bâti ; + 6 178 euros sur le non-bâti : parking des pins ou chemin d'accès à certaines exploitations agricoles) ;
- Certaines dépenses de communication ont aussi été plus élevées en 2021 avec l'achat de petit matériel ou de mobilier « points info » (+ 4 500 euros environ) ;
- Enfin, l'entretien des terrains réalisé par les « Brigades Natures » a été beaucoup plus important sur 2021 : près de 74 000 euros contre 30 000 euros en 2020. Par exemple, l'effet post-Covid avec des déconfinements sous condition de restriction kilométrique ayant induit une sur-fréquentation des milieux.

Concernant les charges de personnel, elles augmentent singulièrement entre 2020 et 2021 de 37 % (70 000 euros), ce qui s'explique :

- D'une part, le niveau de 2020 était exceptionnellement bas, du fait que certains postes soient restés vacants une partie de l'année (responsable administratif recruté en avril 2020 et un agent technique recruté en mai 2020). L'exercice 2021 a donc vu la consolidation en année pleine de ces deux recrutements ;
- D'autre part, la restructuration de l'organigramme a conduit à la création d'un poste de chargé de mission agriculture, recruté en octobre 2021.

04 - Les actions de gestion

Les actions du syndicat s'inscrivent dans le cadre de la charte constitutive, des orientations élaborées en concertation avec le Département du Rhône, la Métropole de Lyon, les communes et votées par le comité syndical.

L'objectif politique du au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or est de **piloter et mettre en œuvre un projet nature pour la préservation, la mise en valeur des espaces naturels et agricoles, dans le respect du caractère rural du territoire Plaines Monts d'Or, des acteurs qui y vivent et d'assurer la gestion de la qualité du site.**

Il est important de rappeler que le syndicat mixte Plaines Monts d'Or met en œuvre la politique de préservation et de mise en valeur du territoire définie par sa charte constitutive.

Le SMPMO est donc au service du territoire et agit de concert avec l'ensemble des 14 communes. Le SMPMO peut accompagner la réalisation de projets communaux sans avoir comme mission d'en assurer le subventionnement.

Cette démarche s'inscrit dans la nécessité de privilégier une répartition harmonieuse, dans la Métropole et ses abords, d'espaces naturels et agricoles de qualité et de proximité, respectueuse des territoires, de leur diversité et de l'identité des communes qui font la richesse de ce territoire.

Durant l'année 2021, le syndicat mixte Plaines Monts d'Or a poursuivi ses actions :

En fonctionnement pour :

- La gestion du projet et des équipements d'accueil du public : gestion du territoire, gestion des sites intercommunaux, gestion des propriétés du SMPMO, contrôle des activités compatibles avec les objectifs fixés...
- La pérennité de l'activité agricole garante de la qualité et de la diversité des paysages et des milieux : gestion de l'espace, conventions, réintroduction d'activités agricoles gérant des espaces ou permettant une diversification des productions agricoles, acquisitions foncières, remise en état de terrains,
- La sensibilisation et la diffusion de l'information, la création et l'édition de supports divers, la mise en œuvre du plan de communication....
- La gestion du patrimoine bâti et naturel avec le réseau associatif

En investissement pour :

- L'organisation de l'accueil du public,
- la mise en valeur et la restauration du patrimoine rural,
- la reconstitution et la préservation de noyaux durs d'exploitations (foncier + bâtis),
- La poursuite de l'aide à l'installation et des travaux de la ferme de la Morelle



- **La gestion du projet et des équipements d'accueil du public**
 - **Gestion des sites intercommunaux**

Le syndicat prend en charge la gestion de sites d'accueil du public d'intérêt intercommunal :

- a. Site de Giverdy à Saint Didier au Mont d'Or
- b. Site des Gorges d'Enfer à Saint Germain au Mont d'Or
- c. Site du Parc du château de la Trolanderie à Curis au Mont d'Or
- d. Site du Mont Thou à St Cyr au Mont d'Or
- e. Site du Four à Chaux de Poleymieux
- f. Site du Parking des Pins à St Cyr au Mont d'Or
- g. Site du Pré de la Gabrielle à Champagne au Mont d'Or
- h. Site de la Croix Rampau à Poleymieux au Mont d'Or
- i. Site de la Queue de l'île à Quincieux
- j. Site de la Puse à Poleymieux-au-Mont-d'Or
- k. Site de L'Ermitage et du Rouissoir à Poleymieux-au-Mont-d'Or

Sur le site de Giverdy

La gestion différenciée est toujours de rigueur, elle permet une meilleure prise en compte de la biodiversité tout en conservant les espaces d'accueil du public. La commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or a fait installer un parcours permanent de course d'orientation permettant la découverte du site et la pratique de l'orientation par les élèves. Les équipements sont vieillissants et méritent pour certains d'être réparés, modifiés, enlevés. Sur 2021, un début de réflexion pour éliminer les équipements abîmés a été mené.



Sur le site des gorges d'enfer

Tout comme sur Giverdy, la gestion différenciée est mise en place et le service technique du SMPMO assure le suivi du parking et de ses équipements, et la propreté du site (en lien avec la commune) chaque semaine.



Parc du Château de la Trolanderie de Curis

Pour mémoire, la Métropole de Lyon avait été sollicitée afin de compenser financièrement une partie de la gestion de ce parc, qui au regard de la charge de travail et des moyens à mobiliser pour assurer une gestion convenable, demande des moyens importants au SMPMO et impacte fortement le budget et le plan de charge de la régie. Les échanges avec les services de la Métropole de Lyon aboutissent et la résiliation du bail emphytéotique a été nécessaire pour la mise en place de la convention et un transfert financier. La convention est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

A la demande de la Métropole de Lyon le parc est passé sous le régime forestier et l'ONF est missionnée pour mettre en place le plan de gestion et son suivi.

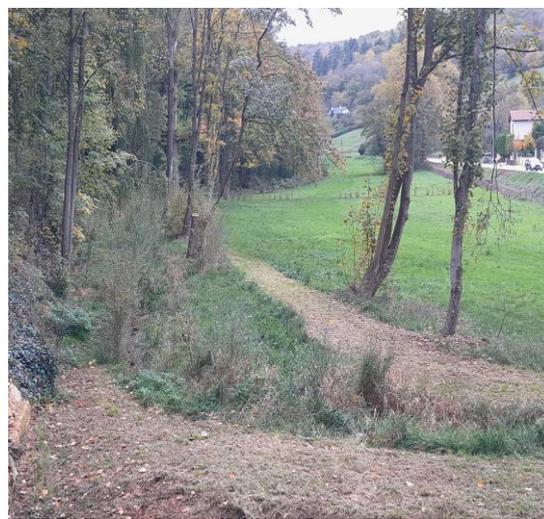
La convention entre la Métropole de Lyon et le SMPMO permet la continuité des travaux assurés jusque-là par le SMPMO et également la reprise du chantier de restauration des murs de terrasses en pierre. Ce chantier est coordonné par le SMPMO qui se charge également de l'approvisionnement des matériaux et les travaux de maçonnerie sont réalisés par une équipe des Brigades Nature.

Un suivi analytique du temps passé par type de travaux est nécessaire pour justifier du montant de la compensation annuelle que la Métropole reverse au SMPMO.

En 2021, 61 jours d'interventions en régie (administratif et technique) et 55 jours d'équipe Brigade Nature ont été effectués. Le montant de la compensation financière pour l'année 2021 est de 39.521,57 euros.

En complément, l'ONF en charge du plan de gestion et d'un premier diagnostic sur le peuplement forestier a réalisé des coupes : abattage, élagage. Le SMPMO a été de fait intégré dans la réflexion et la mise en œuvre des travaux. L'objectif étant d'assurer la sécurité des publics (parc ouvert et traversé par le PDMIPR)

Ce lieu est aussi un lieu où la cohabitation avec la co-propriété est nécessaire et demande néanmoins un travail et des échanges réguliers. Le SMPMO intervient plusieurs fois par an (y compris en relation avec la commune de Curis) auprès de la co-propriété sur différents sujets (gestion des peuplements forestiers, limites de propriétés, problématiques de passage des usagers...).



Sur le site du Mont Thou

Géré par le SMPMO, propriété en grande partie de la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, le site du Mont Thou est un lieu incontournable du territoire et draine beaucoup de visiteurs. En 2021 la commune de ST Cyr a mis en place un arrêté pour interdire la montée des véhicules sur ce lieu. Cette organisation a permis de retrouver sur le site du Mont Thou plus de quiétude et une qualité plus

importante pour l'accueil des publics.



Sur le site du Four à Chaux

Le service technique assure les travaux de gestion du site, en lien avec l'association « Pie verte » qui réalise le suivi. Il est envisagé de remplacer une partie de la signalétique ainsi que le rejointoiement d'une partie du mur.



Le site du parking des Pins

Les efforts entrepris les années précédentes portent leurs fruits, le site est structuré et suivi chaque semaine. Le sentier PDMIPR qui passe à proximité permet de résoudre la pénétration des promeneurs sur les parcelles agricoles. Cependant de nombreux déchets sont collectés sur ce parking chaque semaine.



Le pré de la Gabrielle

Lieu de pique-nique apprécié les jours de semaine, est également un lieu de détente fréquenté le week-end. Le service technique du SMPMO assure le suivi du site et de ses équipements et la propreté chaque semaine.



En 2021, le panneau présent dans le pré de la Gabrielle a été repris – proche du démarrage du sentier de Rochecardon il était intéressant de finaliser une remise en état global. Ce travail a été mené avec l'association Roch'Nature.

Site de la Croix Rampau

La commune de Poleymieux-au-Mont-d'or a sollicité le SMPMO dans le cadre de sa compétence de gestion des points d'accueil du public, afin d'intégrer le site de la Croix Rampau dans ses sites intercommunaux. Une convention a été mise en place et le SMPMO assure désormais la gestion de ce site (tonte, signalétique, collecte de corbeille, ...).

Ce lieu nécessite une intervention sur la végétation autour (pour permettre un dégagement de la vue – conformément à l'arrêté communal). Les courriers auprès des propriétaires sont restés sans réponse, freinant les possibilités d'intervention. Un travail a été engagé avec les parapentistes pour permettre la mise en place d'une convention.



Sur le site de la queue de l'île

La convention de gestion pour la gestion courante de cet espace d'accueil est effective et les travaux d'aménagement et de structuration réalisés en 2018 en lien avec la commune de Quincieux fonctionnent.



Site de la Puse (Polemieux-au-Mont-d'Or) : entretien de 2 parcelles par la régie



Site de l'Ermitage et du Rouissoir (Polemieux-au-Mont-d'Or) : entretien par la régie



▪ Gestion des activités

○ a. Instruction des demandes d'organisation de manifestations sportives

Pour rappel les élus en début de mandat, ont été destinataires d'un document intitulé « Principe d'organisation et validation des manifestations sportives » - pour leur permettre de mieux appréhender le sujet et de connaître les modalités techniques (entre autres pour visionner les circuits à valider).

Comme chaque année le SMPMO a mené sa mission d'instruction de manifestations sportives pour les événements se déroulant sur le territoire des 14 communes pour l'année 2021.

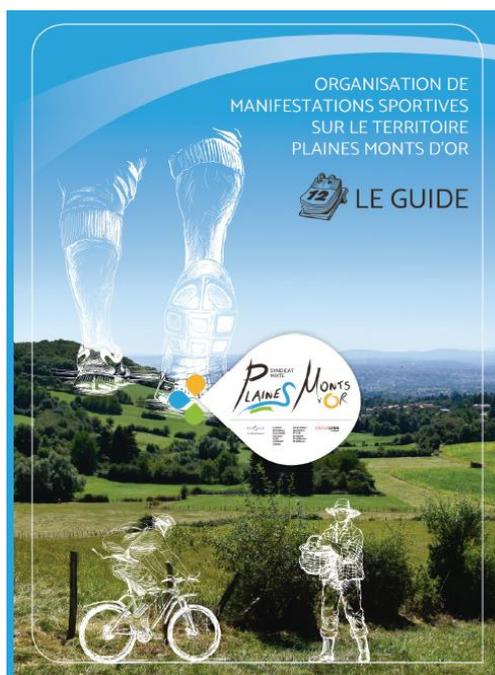
Les périodes Covid et après Covid n'ont pas été propices pour le bon déroulement des événements sportifs sur le territoire.

12 demandes formulées par des organisateurs en 2021 – dont 5 annulées ensuite (au vu des circonstances sanitaires).

- Rallye des Cabornis : 6&7mars 2021 -annulé
- Raid Ecole Centrale : 20mars 2021-annulé
- Rallye de Quincieux : 27 mars 2021 -annulé
- Ptit Raid : 24 Avril 2021 - repoussé le 12 juin2021
- Octocote : 9 mai 2021 - annulé
- Trail Germinois : 23 mai 2021
- Randonnée du Lion's club : 13 juin2021
- Trimedsport :20 juin - annulé
- La nuit des Cabornes : 3 Septembre 2021
- Raid SAUCONA : 25 Septembre
- Polylyonnaise :10 Octobre 2021
- Montée du Thou : 8 Décembre 2021

A noter que concernant la nuit des Cabornes, l'organisateur s'est vu recevoir suite au non-respect du tracé un lettre d'avertissement et de rappel de l'organisation après la réalisation de l'événement.

Face au nombre important de sollicitations, et à la forte croissance des usages de loisirs et notamment du VTT sur cette période, la commune de Poleymieux a questionné la limite des autorisations accordées. Rappelant son souhait de donner une préférence aux évènements portés par des associations des 14 communes, elle a décliné une proposition de circuit.

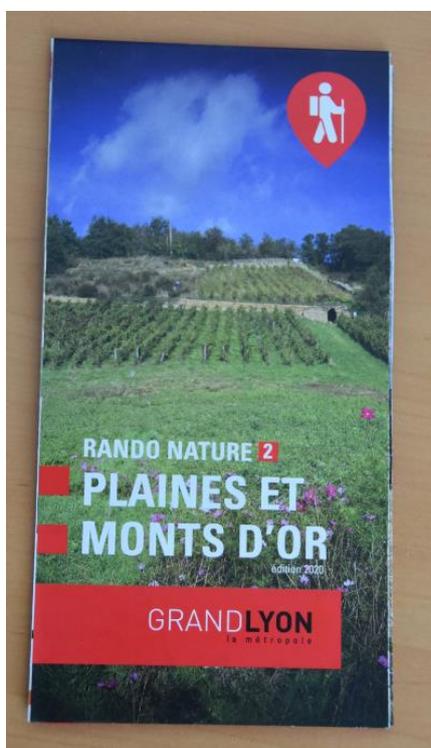


Le guide reprend les grands principes d'instruction, et précise notamment que seul le réseau touristique du PDMIPR est autorisé comme itinéraire de manifestation sportive.

○ **b. Le PDMIPR : le réseau balisé des sentiers pédestres**

La Métropole de Lyon, en lien avec les élus du SMPMO et des communes, avait validé en 2015 la mise en œuvre du PDMIPR (Plan Départemental et Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) sur le territoire Plaines Monts d'Or.

En 2016, le futur réseau PDMIPR a été étudié et défini avec l'ensemble des acteurs (communes, pratiquants, SMPMO, Métropole) aboutissant sur l'inscription par délibérations communales de 230 km d'itinéraires, portée à 240 km en 2021 avec l'adhésion de Champagne-au-Mont-d'Or au SMPMO.



Comme les années précédentes, les Brigades Nature ont consacré une trentaine de jours d'intervention, soit un passage d'entretien annuel sur l'ensemble des sentiers, le SMPMO et les communes devant se charger des passages complémentaires.

○ c. Les sentiers thématiques

En 2021, plusieurs opérations ont été réalisées sur les sentiers thématiques :

- sentier de Rocheardon : inauguration de la nouvelle signalétique,
- sentier d'Albigny-sur-Saône : démontage de l'ancienne signalétique et parcours sportif,
- sentier des rapaces démontage de panneaux signalétique, pose des panneaux d'entrées dans l'attente d'une nouvelle signalétique.

○ d. La poursuite des actions techniques

Voici quelques exemples de travaux de gestion courante réalisés en 2021 :

- La Collecte de corbeilles de propreté : environ 94 jours (ETP) et 174 m3 collectés sur l'ensemble du territoire. 16,02 tonnes ont été traitées par un prestataire extérieur.
- Les travaux dans les bâtiments du SMPMO : 31 jours
- L'abattage d'arbres : 15 jours pour 2 personnes, soient 30 jours de travail.
- Tonte des points d'accueil du public : 24 jours entre avril et septembre (Giverdy, Mont Thou, Gorges d'Enfer ainsi que le site de la queue de l'île à Quincieux).
- La gestion des parcelles d'intérêts de biodiversité : 20 jours (fauche annuelle de 7 parcelles floristiques totalisant une surface de 3,7 ha).
- Le broyage des prairies au tracteur : 6,5 jours (grande prairie du parc de Curis, le parking des pins, ...)
- Les Chantiers de 2021 :
 - Travaux de fermeture d'un local (cloison/ porte) suite modification dans le cadre des travaux de la Morelle (local vélos, atelier),
 - Création d'un local poubelles à la Ferme de la Morelle,
 - Création d'une salle de pause au dépôt de Poleymieux-au-Mont-d'Or,
 - Démontage de la signalétique du Sentier des Rapaces et pose des panneaux d'entrée de remplacement.

En lien avec les Brigades Nature :

- Démontage de l'ancienne signalétique et remontage de la nouvelle sur le Sentier de Rochecardon (travail conjoint de la régie et des Brigades Nature),
- Démontage de la signalétique et des équipements « sport » du Sentier d'Albigny par les Brigades Nature,
- Suivi et approvisionnement du chantier sur le mur entre les grands escaliers du Parc du Château à Curis, réalisé par les Brigades Nature.

05 – DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

La pérennité de l'activité agricole garante de la qualité et de la diversité des paysages et des milieux

Le travail de fond se poursuit sur cet axe ADN du SMPMO et il est rappelé que ces opérations pilotes sont remarquables à plusieurs titres :

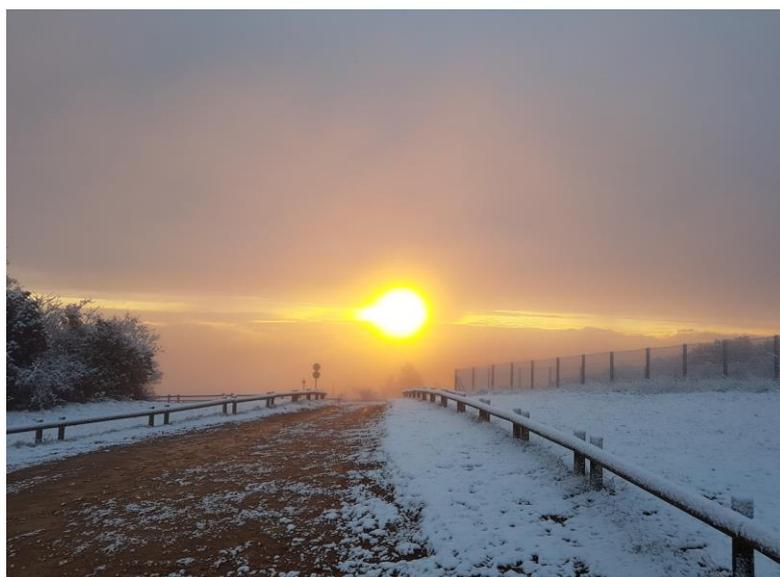
- + elles valident a posteriori la stratégie d'anticipation qu'essaie de mener le SMPMO dans le cadre de sa politique d'investissement foncier et immobilier
- + elles permettent de répondre concrètement :
 - à la diversification des productions agricoles du territoire Plaines Monts d'Or
 - au développement des circuits courts (marchés, AMAP, points de vente à la ferme, ..)
 - au renforcement des liens sociaux entre milieu urbain et milieu rural
- + elles permettent d'introduire de nouvelles dynamiques locales :
 - travail plus collectif des agriculteurs avec entraide, rotation de cultures, réorganisation foncière « spontanée », ...
 - implication forte de la commune dans les installations des maraîchers, avec préservation par les PENAP des espaces agricoles des Monts d'Or,
 - partenariat avec les propriétaires privés et remise en état de prairies dans certains secteurs avec renforcement de certaines unités foncières maîtrisées par la collectivité.

▪ Animation et veille foncière

○ Politique de Veille foncière- Partenariat SAFER-SMPMO

Depuis plusieurs années, la SAFER et le SMPMO ont signé une convention de partenariat qui concrétise la détermination politique et affiche le travail de fond que déploie le SMPMO pour préparer l'avenir du territoire et :

- maîtriser l'artificialisation des sols,
- contribuer efficacement à la limitation de l'étalement urbain,
- maintenir une capacité de production satisfaisante au minimum l'autosuffisance alimentaire Métropolitaine,
- préservation du potentiel de production pour les générations futures,



Le partenariat SAFER-SMPMO permet d'avoir une action foncière opérationnelle permettant :

- de saisir les opportunités foncières (le SMPMO possède près de 80 ha de parcelles agricoles et naturelles)
- de limiter la spéculation sur les terrains naturels et agricoles
- d'optimiser le maintien d'unités d'exploitation permettant de reconstituer progressivement des unités foncières
- de mettre à disposition des terrains à de nouveaux exploitants,
- des échanges,
- la maîtrise de secteurs à forts enjeux patrimoniaux (bâti ou naturel) où le SMPMO met en œuvre des actions de fonds pour la gestion et la conservation de ces espaces naturels et agricoles

<i>Dossiers opérationnels</i>	<i>Nombre</i>
<i>Cahier des charges à visée environnementale</i>	5
<i>Dossiers de parcellaire agricole</i>	7
<i>Dossier bâti agricole (ferme)</i>	1
<i>Préemption en révision de prix</i>	6
<i>Préemption simple</i>	1
	+ remembrement Quincieux Les Chères, environ 30 ha

Au quotidien, les missions du SMPMO en terme de veille et d'animation foncière ont été réalisées par le Directeur et la chargée de mission environnement. A partir d'octobre 2021, la création du poste de chargée de mission agriculture-foncier a permis de renforcer l'équipe et il s'agit d'une des missions confiée sur ce poste.

Cela se traduit au quotidien (temps agent) notamment par :

- Le suivi des DIA sur les 14 communes (292 sur l'année 2021)
- Des rendez-vous réguliers avec des propriétaires pour expliquer les démarches et les règles de vente ou de mise à disposition en zone naturelle ou agricole

- Le suivi des dossiers de négociation amiable ou de préemption en lien avec la SAFER et le notaire
- La gestion administrative des parcelles acquises ou en cours d'acquisition et travail pour remise à disposition à des exploitants (intervention sur le terrain par l'équipe technique, mise en place de baux ruraux notamment)
- Des points réguliers avec la SAFER sur les nouvelles DIA et les dossiers foncier en cours ou à venir
- La participation de l'élu référent et d'un agent (Directeur ou chargée de mission agriculture-foncier) aux Comités Techniques SAFER (6 par an) + à des réunions locales en amont des comités techniques.

En particulier en 2021 : intervention de la SAFER au Conseil Syndical de juillet : présentation de la démarche partenariale SAFER-SMPMO avec le directeur départemental Métropole ; l'occasion notamment pour les nouveaux élus de connaître et s'approprier cette démarche et connaître les leviers possibles concernant le foncier agricole et naturel sur leur commune

○ **Acquisitions faites en 2021 :**

Saint-Romain : 10 parcelles pour une surface totale de 1 ha 57 a 79 ca

Saint-Germain :

- 2 parcelles pour une surface totale de 48 a 56 ca
- 1 parcelle de 47 a 03 ca

Saint-Cyr : 2 parcelles pour une surface totale de 1 ha 15 a 25 ca

Pour rappel, les acquisitions foncières par le SMPMO font l'objet de pactes de préférence SAFER annexés à tous les actes notariés d'acquisitions permettant de garantir pour 30 ans la vocation agricole des biens acquis par le SMPMO.

▪ **Gestion des propriétés du SMPMO :**

Afin de maintenir des outils de production performants pour leur exploitation, chaque année les bâtis du SMPMO nécessitent d'être entretenus. Parfois certains travaux plus lourds avec un nouvel investissement pour la collectivité sont nécessaires.

ZOOM sur ...

○ **La maison de Gardien de Curis au Mont d'Or :**

L'exploitant de la petite Ferme de Limonest occupait le logement de la maison de Gardien de Curis au Mont d'Or. Son départ, au début de l'été 2021, a conduit le SMPMO à programmer des travaux de réfection de ce bâtiment.

Plusieurs postes de travaux ont été menés concernant notamment l'électricité, la plomberie et l'isolation.

L'objectif étant de pouvoir proposer un logement de qualité à un exploitant, ce qui est chose faite en 2022.

○ Ferme de la Morelle : finalisation des travaux :



Cette ancienne ferme représente un ensemble de 600 m² constitué de deux bâtiments agricoles qui donne lieu à la réhabilitation de 3 logements agricoles et l'aménagement de 4 ateliers de transformation agricole.

Ces bâtiments se situent sur un plateau agricole, classé en PENAP, qui présente tous les atouts pour permettre de répondre aux besoins en termes de logements agricoles et en termes d'ateliers de transformation (anciens logements, grande surface de bâtiments, stockage...) à l'échelle du massif des Monts d'Or.

Après plusieurs mois de travaux démarré en mars 2020 avec la problématique « covid », la réception des travaux des appartements a pu être réalisé en février 2021 et les locataires ont pu emménager comme convenu sur la deuxième quinzaine de mars.

Ces appartements ont été conçus pour permettre aux exploitants de pouvoir se loger à proximité de leur exploitation, dans des logements de qualité et de superficie permettant à une famille de vivre correctement.

De plus, un local commun pour les 4 exploitants offre un wc, une douche, un point cuisine et une salle de réunion. Les charges courantes sont répartis sur les 4 exploitants.

Le 12 avril, les élus, habitants et partenaires financiers étaient conviés sur les lieux, pour une visite permettant de mesurer tout le chemin parcouru pour aboutir à la finalisation des travaux et mise à disposition des bénéficiaires.

Les ateliers ont été livrés selon les avancées des travaux et les besoins des producteurs avec des aménagements spécifiques et la mise en place d'une convention précaire et provisoire pour 2 d'entre eux.

En juillet tous avaient la possibilité de finaliser leur bail et d'entrer dans les locaux.

Le travail administratif pour proposer des baux et des contrats de location a été chronophage pour le SMPMO nécessitant d'aller chercher de l'expertise externe (assistance juridique pour permettre de répondre de la manière la plus adaptée et agile possible aux besoins et particularités de chaque exploitant (cotisant solidaire, possible mutualisation de certains lieux, ...).

La Morelle représente désormais un nouveau bâtiment à gérer pour le SMPMO avec une gestion complexe entre des locations d'appartement et d'atelier - dans un lieu comportant des parties communes avec deux autres propriétaires. Cette organisation demande du temps, des échanges réguliers et de formaliser certaines démarches pour assurer une gestion durable et une organisation cohérente pour tous.

Un syndicat agile

Les locaux finaux n'étant pas achevés, dans sa volonté de permettre aux exploitants de démarrer leur production le plus rapidement possible, le SMPMO s'est positionné en facilitateur. Le syndicat a notamment permis au producteur d'endives de disposer 2 containers devant les futurs ateliers et d'avoir accès à l'eau pour ne pas perdre un an de production.

Ce type d'approche nécessite toujours des démarches administratives et représente des contraintes techniques que le SMPMO est prêt à relever pour permettre le maintien d'une agriculture de qualité.

○ **La ferme des Seignes :**

Dès 2004, le Syndicat Mixte, les élus locaux et les associations du territoire ont porté une réflexion sur l'avenir de la ferme des Seignes. Au cœur d'un vallon, à proximité du centre-ville l'intérêt d'y pérenniser une activité agricole après l'exploitation par les frères Vincent est apparu comme un enjeu prioritaire.

En 2021, le SMPMO avec la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or et en lien avec la SAFER, a acquis la ferme des Seignes.

Cette ancienne ferme représente un ensemble de 700 m² de bâtiments, 90 m² habitables et environ 6 ha de terrain agricole.

Prix de vente : 480 000 euros

Montant des frais de gestion de la succession par la société EGA : 17 280 euros

Frais d'achat : 5 595,40€

Montant des frais Safer conformément à la convention SMPMO-Safer :

10% du prix d'acquisition soit 48 000 euros HT soit 57 600 TTC

L'acquisition du bien est estimée à 560 475,40 euros hors frais de notaires,
selon une clef de répartition de l'investissement de 70% pour le SMPMO
et 30% pour la commune de Saint Didier au Mont d'Or.



Le SMPMO et la commune de St Didier au Mont d'or partagent la volonté commune de voir se développer un projet qui permettra une production locale de qualité, offrant une vente en circuits courts, et visant une production pour fournir la cantine scolaire (même en petit volume). Cette dynamique offre du sens au projet de territoire et permet de faire du lien avec les riverains de Saint Didier au Mont d'Or.

Depuis un an, le SMPMO était en contact avec l'association Terre de Milpa qui cherchait à s'installer sur le territoire.

L'association Terre de Milpa souhaite développer une action qui réponde à ces mêmes enjeux ajoutant une dimension sociale avec une vocation d'insertion, de solidarité et d'entraide.

- **Changement d'exploitants sur d'autres bâtiments du SMPMO**

- Curis-au-Mont-d'Or : 3 nouveaux associés ont repris le GAEC du Boule d'Or (maraichage)
- Limonest : changement d'exploitant à la Ferme de l'Hermitage (chèvrerie)

+ Environ 10 porteurs de projet agricoles reçus. Une piste d'installation sur une parcelle du SMPMO à Saint-Didier aux Essarts par un porteur de projet en trufficulture en cours de travail.

- **Conventions de partenariats pour la gestion de l'espace**

Pour mémoire, la politique conventionnelle de partenariat s'est traduite par la signature de conventions :

- avec les agriculteurs jusqu'en 2015 pour favoriser le maintien d'une activité agricole dans des secteurs où elle n'était plus assurée ou en voie de disparaître,
- avec les associations de protection de la nature, de chasse,..., pour la gestion d'enjeux patrimoniaux,
- avec les propriétaires fonciers pour une mise à disposition des terrains pour une gestion confiée directement au syndicat mixte Plaines Monts d'Or qui fait son affaire des modalités de mise en œuvre de cette gestion.

○ PAEC (Projet Agro Environnemental et Climatique)

Les conventions de partenariat passées avec les agriculteurs ont été remplacées dans le cadre du PAEC à partir de 2015 (Projet Agro Environnemental et Climatique) par des engagements pour les agriculteurs qui le souhaitent. 2 PAEC concernent le territoire du SMPMO : un porté par la Métropole de Lyon, et un porté par l'EPTB Saône & Doubs sur la partie Nord du SMPMO.

En 2021, les engagements (MAEC) pris par les 8 agriculteurs sur la période 2016-2020 se sont poursuivis dans les mêmes conditions.

Le montant versé par le SMPMO (25%) pour cofinancer les MAEC en contrepartie du FEADER (75%) a été de 8 410 € comme les années précédentes.

L'animation locale est assurée par le Conservatoire des Espaces Naturels et le SMPMO. Une visite d'état de lieux et de bilan annuelle de tous les agriculteurs concernés a été réalisée au printemps par la chargée de mission environnement et le CEN.

○ GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique)

Le partenariat avec le Groupement d'Intérêt Cynégétique des Monts d'Or a quant à lui évolué et prend davantage en compte la problématique de la biodiversité dans les conventions de partenariat. Dans ce contexte une opération de développement des actions de gestion de la diversité des habitats et des paysages a été mise en œuvre en s'appuyant sur un partenariat qui associe le SMPMO, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, le GIC. En 2021, **23,90 hectares ont été contractualisés soient 19 en broyage et 4,9 en culture biodiversité** pour un montant de 4 633,16 euros.

L'objectif de ce conventionnement vise à maintenir, des espaces ouverts, la valeur agronomique des terrains mais également la biodiversité en assurant le broyage de certaines parcelles, la mise en culture d'autres et la gestion des lisières.

○ **PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains)**

Depuis sa mise en place le périmètre PENAP a permis d'accroître la synergie des moyens développés et a apporté son aide financière à de nombreuses opérations (acquisitions foncier bâti et non bâti, aménagement de bâtiments agricoles, signalétique, organisation accueil du public, ...).

Pour les appels à projet de 2021, 3 dossiers ont été déposés par le SMPMO :

<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant de la subvention PENAP obtenue</u>
Acquisition de la Ferme des Seignes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ferme des Seignes sur la commune de Saint Didier au Mont d'Or parcelle AY 172 ✓ Parcelles sur la commune de saint Didier au Mont d'Or : AY171/88/91/62/100, AH 201/230 et AX 1/5/7 	158 086 €
Construction d'un auvent sur bâtiment agricole pour activité maraichage à Curis au Mont d'Or.	10 000€
Forage pour accompagnement à l'installation d'un agriculteur bio (PPAM) à Saint Romain au Mont d'Or	5 364 €



06 COMMUNIQUER INFORMER SENSIBILISER

▪ Diffusion de l'information et sensibilisation et communication



Une nouvelle démarche est lancée pour mettre en place des POINTS INFO qui soient des relais sur le territoire:

- lancement d'un partenariat avec O llens d'Or / Librairie Bulle de gomme?/ La Cantine Toastée, le Comptoir Fortunella .
- La mise en place de convention prise en délibération qui permet d'asseoir une stratégie:

Le GERANT s'engage à relayer les informations du territoire Plaines Monts d'Or auprès du public (promeneurs – clients – riverains); à mettre à disposition les supports gratuits de communication fournis par le SMPMO au public; à Participer aux accompagnements proposés par le SMPMO : outils de communications et formation sur le projet du territoire.

Pour ce faire , il s'engage également à contacter le SMPMO pour se fournir en documentation ou toute autre question utile au bon fonctionnement du Point Infos.

En Septembre 2021, le SMPMO était présent aux côtés de Lidia Saana du **Comptoir de Fortunella** qui inaugurerait son restaurant épicerie et qui pour le SMPMO représente un point info.



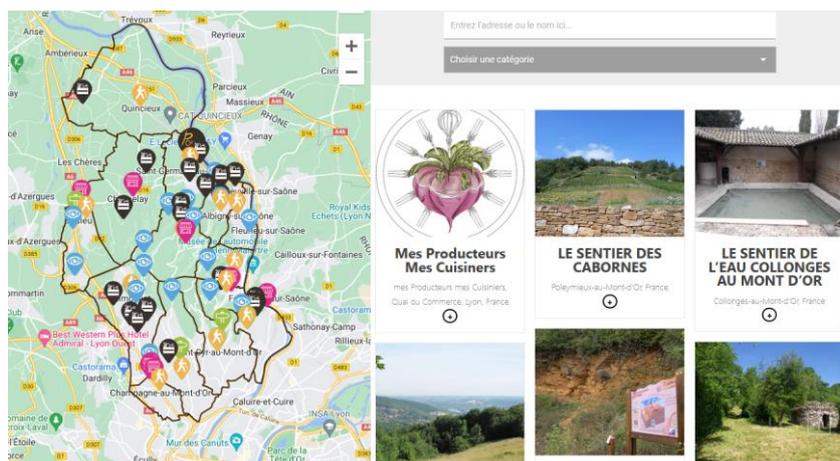
Inauguration de la nouvelle signalétique du Sentier de Rochecardon le 2 octobre 2021 :

Au global c'est un travail de dépose de l'ancienne signalétique, de reprise de certaines fragilités du sentier, et de pose de la nouvelle signalétique avec une nouvelle thématique qui a été réalisé.



- **Gestion et mise à jour du site internet**

Un site qui permet de découvrir l'ensemble des actions du SMPMO et qui présente en détail le projet de territoire (découverte du territoire, portail des produits fermiers, actions détaillées)



Lien : <https://www.cartographie-smpmo.fr/>

- **La signalétique / panneau de sensibilisation :**

Les retours des agriculteurs, des chasseurs, des élus ont conduit le SMPMO à réaliser des panneaux de sensibilisation pour le respect des parcelles . Ces panneaux ont été disposés sur les secteurs les plus exposés où les passages des usagers à travers les parcelles étaient visibles ainsi qu'au abord des parkings pour mobiliser au maximum et inciter à une prise de conscience du respect de ces milieux.



▪ La signalétique des producteurs :

Cette signalétique apposée vers les lieux d'exploitations permet d'avoir une identification des producteurs partenaires du SMPMO.

Une stratégie de communication agricole intégrant une signalétique spécifique, un portail des produits fermiers et un logo « producteurs Mont d'Or » avait été mise en œuvre en 2014. Le logo « PRODUCTEURS DES MONTS D'OR » a fait l'objet d'un dépôt de marque à l'INPI. Ce logo est aujourd'hui utilisé par de nombreux exploitants du massif afin d'être identifiés sur site (à travers la signalétique) ou en visuel sur leurs produits.



▪ Les sentiers thématiques / vers un sentier de la biodiversité :

Début d'un travail concerté pour le déploiement d'un nouveau sentier thématique : la biodiversité. Ce sentier pourrait notamment être ancré sur la commune de Quincieux.

Une première réunion s'est tenue en février 2021 afin de déterminer le tracé et évoquer les différents contenus possibles.

Ce projet est complexe car même s'il emprunte certains tronçons du PDMIPR, il passerait aussi par des parcelles privées. En 2021; l'accord de l'ensemble des propriétaires concernés n'est pas encore acquis.

Le sentier des Cabornes a fait l'objet d'un diagnostic par le SMPMO, une visite de terrain avec les représentants de l'association a permis d'envisager de mener un travail de reprise de la signalétique et pouvoir proposer un outil de découverte pour donner une nouvelle vie à ce sentier. Plusieurs pistes évoquées via des QR Code ou des sentiers ludiques via smartphone. Ces projets impulsés devront se poursuivre en collaboration avec les associations.

Rencontre avec des étudiants :



GARDIEN
DE L'ENVIRONNEMENT

Le SMPMO a rencontré des étudiants à plusieurs reprises sur le territoire, notamment les étudiants :

- en deuxième année de BTSA Gestion et Protection de la Nature à l'IET de Lyon,
- en Master de l'Université de Lyon 1 – étude du ruisseau de Rochecardon
- en voyage d'études de Agroparistech

Ces démarches permettent de pouvoir faire connaître le SMPMO et de mutualiser son expérience.

C'est aussi le moyen de mettre en lumière des partenaires associatifs ou les exploitants lors des visites.

